

## **CONSEIL GÉNÉRAL DE LA MANCHE**

---

**SÉANCE DU JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2004**

---

### **ORDRE DU JOUR**

---

- I) Election du Président du Conseil Général.
- II) Détermination de la composition de la Commission Permanente (rapport n°1).
- III) Election des membres de la Commission Permanente (rapport n°2).
- IV) Détermination des commissions intérieures du Conseil Général (rapport n°3).
- V) Désignation des membres à la Commission d'appel d'offres (rapport n°4).
- VI) Délégations à la Commission Permanente (rapport n°5).

**CONSEIL GÉNÉRAL**

---

**SÉANCE D'INSTALLATION**

---

**JEUDI 1<sup>ER</sup> AVRIL 2004**

---

L'an deux mil quatre, le jeudi 1<sup>er</sup> avril, à 9 heures 30, le Conseil Général de la Manche s'est réuni, salle des séances à la Maison du Département, sous la présidence de son doyen d'âge, M. le Docteur LABARRIÈRE, Conseiller Général du canton de LA HAYE-PESNEL, les fonctions de secrétaire étant assumées par le membre le plus jeune de l'Assemblée Départementale, à savoir M. François BRIÈRE, Conseiller Général de SAINT-LO Ouest.

\* \* \*

Le Docteur LABARRIÈRE déclare la séance ouverte et donne la parole à M. BRIÈRE qui procède à l'appel des conseillers généraux.

**Sont présents :**

MM. BAZIRE, BEAUFILS, BECK, BIHET, BIZET, BOËM, Mme BRÉCY, MM. BRIÈRE, CARUHEL, Mme CHANONI, MM. CHENEL, COULON, DELAUNAY, DESLOGES, DESTAIS, DEWITTE, ENGUERRAND, FONTAINE, GANNÉ, GUESDON, GUILLOU, HALBECQ, HOUEL, HUET, HUGUET, LABARRIÈRE, LARIVIÈRE, LAURENT, LE GRAND, LE MAUX, Mme LEBACHELEY, MM. LEBRESNE, LEFÈVRE, LELANDAIS, LEMIÈRE, LEMOINE, LENORMAND, LERENARD, LESAGE, LOUISET, NÉEL, NICOLLE, PÉRIER, PILLET, QUINQUENEL, REMOUÉ, RENAUX, RIPOUTEAU, ROUSSEAU, SOURISSE, THOUVENOT, TRÉHET.

\* \* \*

**I) Election du Président du Conseil Général :**

M. LERENARD et le Docteur LE GRAND présentent leur candidature à la Présidence du Conseil Général.

Il est procédé aux opérations de vote.

Après dépouillement des bulletins, le Docteur LABARRIÈRE proclame les résultats :

- Votants : 52,
- Majorité absolue : 27,
- Docteur LE GRAND : 36 voix,
- Monsieur LERENARD : 14 voix,
- Monsieur DEWITTE : 1 voix,
- Bulletin blanc : 1.

Le Docteur LABARRIÈRE déclare le Docteur LE GRAND élu Président du Conseil Général de la Manche.

Il lui adresse ses chaleureuses félicitations et l'invite à prendre sa place.

**II) DÉLIBÉRATION CG.2004.01.04. n°1 - Détermination de la composition de la Commission Permanente.**  
(rapporteur : M. le Président LE GRAND)

Le Conseil Général décide, à l'unanimité, de fixer comme suit la composition de la Commission Permanente :

- Le Président du Conseil Général,
- 15 Vice-Présidents,
- 15 membres.

**III) DÉLIBÉRATION CG.2004.01.04. n°2 - Election des membres de la Commission Permanente.**  
(rapporteur : M. le Président LE GRAND)

Le Président LE GRAND donne lecture de l'article L. 3122-5 du Code général des collectivités territoriales.

\* \* \*

La séance est suspendue pendant une heure.

\* \* \*

Après reprise de la séance, le Président LE GRAND donne lecture de la composition de la Commission Permanente.

Ainsi, comme suite à sa délibération CG.2004.01.04. n°1,

En application des dispositions du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil Général, à l'unanimité, désigne les Conseillers Généraux suivants pour siéger au sein de la Commission Permanente :

Président :	LE GRAND Jean-François	
1 <sup>er</sup> Vice-Président :	LEMOINE Jean-Claude	
2 <sup>ème</sup> Vice-Président :	HALBECQ Claude	Président de la commission de l'économie
3 <sup>ème</sup> Vice-Président :	GANNÉ Michel	En charge de la Commission Permanente
4 <sup>ème</sup> Vice-Président :	BRÉCY Rolande	En charge du tourisme
5 <sup>ème</sup> Vice-Président :	GUESDON Hubert	En charge de l'enfance, de la santé et de la famille
6 <sup>ème</sup> Vice-Président :	QUINQUENEL Gilles	Président de la commission de la jeunesse et du cadre de vie
7 <sup>ème</sup> Vice-Président :	BAZIRE Albert	En charge du monde rural, de l'artisanat et du commerce
8 <sup>ème</sup> Vice-Président :	HUET Guenhaël	En charge de la Décentralisation
9 <sup>ème</sup> Vice-Président :	TRÉHET Bernard	En charge de la culture
10 <sup>ème</sup> Vice-Président :	BEAUFILS Erick	Président de la commission des infrastructures
11 <sup>ème</sup> Vice-Président :	CHANONI Jacqueline	Présidente de la commission des finances
12 <sup>ème</sup> Vice-Président :	CHENEL Gérard	Président de la commission d'appel d'offres
13 <sup>ème</sup> Vice-Président :	LEFÈVRE Marc	Président de la commission des affaires sociales
14 <sup>ème</sup> Vice-Président :	LELANDAIS Michel	En charge de l'insertion
15 <sup>ème</sup> Vice-Président :	LEMIÈRE Jean	En charge de la dynamisation du bassin d'emploi du Cotentin
Membres :	LAURENT Michel THOUVENOT Jacques DESTAIS Gabriel LABARRIÈRE François LESAGE Denis COULON Gérard DEWITTE Henri-Jacques	

SOURISSE Roland  
RENAUX Dieudonné  
LARIVIÈRE Patrick  
BIHET Pierre  
LOUISET Michel  
LERENARD Michel  
CARUHEL Daniel  
DELAUNAY Paul

**IV) DÉLIBÉRATION CG.2004.01.04. n°3 - Détermination des commissions intérieures.**  
(rapporteur : M. le Président LE GRAND)

Compte-tenu des éléments d'information fournis,

Le Conseil Général, à l'unanimité, donne son accord à la mise en place des commissions intérieures suivantes, dans les conditions exposées dans le rapport, sachant que le règlement intérieur sera modifié en conséquence :

**I) Commissions :**

- 1) Commission de la jeunesse et du cadre de vie,
- 2) Commission des affaires sociales,
- 3) Commission de l'économie,
- 4) Commission des infrastructures,
- 5) Commission des affaires financières et de l'administration générale.

**II) Commissions déléguées :**

- 1) Jeunesse et cadre de vie :
  - commission déléguée à l'enseignement, au sport et à la jeunesse,
  - commission déléguée à la culture,
  - commission déléguée à l'environnement.
- 2) Affaires sociales :
  - commission déléguée aux personnes âgées,
  - commission déléguée à la santé, à l'enfance et à la famille,
  - commission déléguée aux personnes handicapées,
  - commission déléguée à la lutte contre l'exclusion.
- 3) Economie :
  - commission déléguée à l'agriculture, à la pêche et à l'aquaculture,
  - commission déléguée au développement industriel, à l'artisanat et au commerce,
  - commission déléguée au tourisme et aux relations extérieures.

4) Infrastructures :

- commission déléguée aux ports, aux liaisons maritimes, à la défense contre la mer et aux aéroports,
- commission déléguée aux routes et aux réseaux,
- commission déléguée aux transports.

5) Affaires financières et administration générale :

- commission déléguée aux finances,
- commission déléguée à l'administration générale.

**III) Commission de développement du territoire et de prospective :**

Au sein de cette instance, les vice-présidents pourront, si besoin, se faire représenter.

**V) DÉLIBÉRATION CG.2004.01.04. n°4 - Désignation des membres à la Commission d'appel d'offres.**

(rapporteur : M. le Président LE GRAND)

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport et en application des dispositions de l'article 22 du décret 2004-15 du 7 janvier 2004 portant Code des marchés publics,

Le Conseil Général désigne, 51 voix s'étant portées sur la liste de titulaires et de suppléants proposée et un bulletin étant nul, les Conseillers Généraux suivants pour siéger, sous la présidence de M. CHENEL Gérard, représentant le Président du Conseil Général, au sein de la Commission d'appel d'offres :

Titulaires :        LABARRIÈRE François  
                          LESAGE Denis  
                          LELANDAIS Michel  
                          BEAUFILS Erick  
                          SOURISSE Roland

Suppléants :        LAURENT Michel  
                          RIPOUTEAU Philippe  
                          FONTAINE Eugène  
                          GUILLOU Jean-Yves  
                          PÉRIER Claude

**VI) DÉLIBÉRATION CG.2004.01.04. n°5 - Délégations à la Commission Permanente.**

(rapporteur : M. le Président LE GRAND)

Compte-tenu des éléments d'information exposés dans le rapport,

Le Conseil Général, à l'unanimité, donne délégation à la Commission Permanente pour traiter les affaires énumérées en annexe à la présente délibération.